



La Newsletter

Des Industries de la Chimie et de l'Énergie



N°1- 2020

UNE PUBLICATION DE L'UIS CHIMIE ENERGIE

EDITORIAL

LE JOUR D'APRES

A ce jour, en France, sur le plan sanitaire, le déconfinement semble bien se passer. Même si on n'en comprend pas encore toutes les raisons, le gouvernement s'en attribue tout le mérite – après des mois de mensonges.

Sur le plan économique, la récession mondiale commence son travail inexorable, tel un tsunami. Le chômage flambe ; les faillites se multiplient ; chaque jour, des milliers de vies sont brisées. En France, sur le seul mois d'avril, on annonce 843 000 chômeurs supplémentaires. Pendant ce temps, dans les tours d'ivoire des multinationales, les « 1 % » préparent fiévreusement les plans sociaux, les restructurations et les fermetures. Ils trient, jettent et fusionnent, avec en tête un seul objectif : défendre leurs profits – et, si possible, les augmenter.

Non seulement le chômage va exploser, mais les capitalistes et leurs valets nous annoncent que les salariés devront travailler plus longtemps et « consentir » des baisses de salaires. Et donc ils sont prêts à aggraver le chômage, diminuer la consommation alors que c'est ce qu'ils veulent soi-disant éviter.

En fait il n'en ait rien. Leur seul but : retrouver une augmentation des profits et une rentabilité des capitaux investis suffisante à leurs yeux. Il est donc hors de question d'augmenter les salaires, de baisser le temps de travail et d'embaucher.

Les capitalistes n'investissent pas pour satisfaire des besoins ou pour donner du travail aux chômeurs. Ils investissent pour faire des profits. Et si, en période de crise, il faut fermer des usines pour « faire de l'argent », pas de soucis. Le capitalisme a toujours fonctionné comme cela – et ne fonctionnera jamais autrement. Il est grand temps d'en tirer toutes les con-

clusions.

Face à l'avalanche de plans sociaux, de restructurations et de fermetures, le mouvement syndical ne peut pas se contenter de négocier le nombre de postes supprimés ou le montant des primes de licenciement. Il doit réviser sa stratégie et l'adapter à la nouvelle période.

Pour construire un « jour d'après » de progrès social et économique, la question de la **propriété de l'entreprise** doit être soulevée et placée au cœur du combat. La **nationalisation** de l'entreprise – sous le contrôle démocratique des salariés – doit être revendiquée. C'est le moyen le plus sûr de maintenir l'outil productif, les emplois et les salaires.

À commencer par les entreprises répondant aux besoins les plus essentiels pour la population à savoir : L'énergie, l'eau et bien sur la santé. Dans ce domaine, les industries pharmaceutiques, les hôpitaux, les laboratoires, doivent être entièrement publics, et gérés par les salariés pour les besoins de l'ensemble de la population

Il faut également **nationaliser l'ensemble des banques privées**, faute de quoi celles-ci continueront de faire la pluie et le beau temps. Il faut en finir avec ces parasites qui, dans la crise actuelle, trouvent de nouvelles occasions de s'enrichir.

Le mot d'ordre de nationalisation – sans indemnisation des gros actionnaires – est d'autant plus d'actualité que le secteur privé vit sous perfusion massive d'argent public. Par exemple, les directions de Renault, d'Air France ou d'Airbus préparent la suppression de milliers de postes, mais dans le même temps, elles réclament – et obtiennent – des milliards d'euros d'argent public ! C'est la scandaleuse réalisation du vieux mot d'ordre bourgeois : « nationaliser les pertes, privatiser les profits ». Le mouvement ouvrier doit répondre en luttant pour **l'expropriation des capitalistes**.

Grève des travailleurs du Charbon en Inde

Les 2,3 et 4 juillet prochains les travailleurs de l'énergie en Inde sont appelés à la grève pour protester contre la privatisation du secteur conduite par le gouvernement MODI

Les deux fédérations PGWFI ET EEFI ont lancé cet appel et publié une motion de soutien à la lutte des travailleurs du charbon.

Voici quelques extraits de leur motion :

La fédération des travailleurs du pétrole et du gaz de l'Inde (PGWFI) et la Fédération des employés de l'électricité de l'Inde (EEFI) étant les deux principaux constituants du mouvement unifié du secteur de l'énergie avec le charbon...ont signifié un avis le 18 juin 2020 conjointement pour une grève consécutive de 3 jours entre le 2 et le 4 juillet 2020 pour s'opposer à la décision rétrograde du gouvernement indien de transférer 41 blocs de charbon à des mains privées pour l'exploitation minière commerciale. En prélude, toutes les organisations charbonnières des fédérations représentant 100% des travailleurs du charbon ont organisé une manifestation de protestation à l'échelle nationale les 10 et 11 juin 2020.

...Au nom de tous les employés du secteur de l'énergie en Inde, PGWFI & EEFI transmettent leurs salutations chaleureuses aux travailleurs du charbon et appellent tous les constituants des organisations de travailleurs du secteur de l'énergie à exprimer leur solidarité à l'esprit patriote et de lutte des travailleurs du charbon contre les pseudo-patriotes....

...Dans le secteur de l'énergie, les pouvoirs publics indiens ont ouvert leur course à la privatisation depuis les premiers jours de l'économie néolibérale il y a 3 décennies avec l'entrée d'ENRON avec une garantie souveraine. La loi de 2003 sur l'électricité adoptée lors de la

NDA - 1 Gouvernement, promettait une énergie moins chère. Le tarif a augmenté de 6 à 8 fois. Le gouvernement Modi a lancé le projet de loi sur l'électricité, 2020, dans la situation de confinement et alors que le pays combat la pandémie de COVID-19. Le seul objectif du projet de loi est d'accélérer le processus d'ouverture de la porte de l'industrie électrique au secteur privé. ...

...Compte tenu de tous les mauvais plans du gouvernement indien pour privatiser l'ensemble des industries de base du pays, jetant les gens entre les mains des monopoles privés, nos deux fédérations, encore une fois, apporte tout leur soutien cordial aux 5 revendications des fédérations charbonnières sur lesquelles la grève a été bâtie.

Nous souhaitons que la grève dans le charbon connaisse un grand succès et nous transmettons les salutations révolutionnaires aux travailleurs du charbon et à leur lutte héroïque pour sauver la richesse de la nation comme les ressources énergétiques durables.

Nogen Chutia , General Secretary of Petroleum & Gas Workers' Federation of India

Prasanta N Chowdhury , General Secretary of Electricity Employees' Federation of India





Le droit de grève et de protester mis en danger en Grèce!

Le droit de grève et de protester mis en danger en Grèce!

L'organisation syndicale PAME nous fait part de décisions extrêmement grave du gouvernement grec concernant les libertés syndicales.

Il souhaite en effet mettre en place une loi inspirée de la junte qui impose de nouvelles mesures de restriction, de répression et d'interdiction des droits démocratiques fondamentaux. Droits, gagnés par de nombreuses et longues luttes sanglantes.

Le gouvernement grec souhaite entre autre interdire les manifestations et rassemblements.

Ce "projet de loi", copie de la loi de 1971 sur la dictature confère un rôle élargi et exécutif à la police. Outre son rôle dans l'application de la loi, elle aura la possibilité d' "interpréter la loi". Les autorités de police pourront déterminer les restrictions à imposer à une manifestation, en inventer de nouvelles non prévues par les textes, décider à l'avance si un rassemblement public peut être autorisé, s'il est spontané, quelles restrictions seront imposées. C'est la mise en place d'un contrôle strict de l'activité syndicale.

Le "nouveau" projet de loi stipule :

"L'organisateur de la manifestation doit informer la police locale ou l'autorité portuaire de son intention d'inviter le grand public à un rassemblement public en plein air. La notification comprend l'identité et les coordonnées de l'organisateur (personne physique), le lieu exact, l'heure de début, de fin, le but et itinéraire de la manifestation. » (Article 3)

L'organisateur du rallye " coopère directement avec la police et notamment avec la police Médiateur (lien entre les manifestants et l'État) et se conforme à ses instructions, en fournissant assistance au maintien de l'ordre. " (Article 4)

Si la mobilisation (marche, rassemblement, manifestation) n'est pas annoncée, "l'autorité de police peut procéder avec la dissolution de la réunion ci-dessus ... "(articles 3 et 9). En outre, " réunion publique imminente peut être interdite (même si elle a été notifiée), si une menace sérieuse pour la sécurité publique est menacée ou de graves perturbations de la vie socio-économique sont menacées. " (Article 8)

La participation à une manifestation est réduite à statutaire, car :

"Ceux qui participent à un rassemblement public en plein air, qui a été interdit, seront punis de emprisonnement d'un (1) à deux (2) ans. " (Article 14)

"L'organisateur d'un rassemblement public est chargé d'indemniser ceux qui ont souffert des dommages à leur vie et à leurs biens. " (Article 14)

L'interdiction comprend également le nombre de manifestants et la possibilité pour la police de changer d'itinéraire ou lieux de rassemblement. (Article 7, paragraphe 4)

"Le ministre de l'Ordre public est autorisé à régler la dissolution des rassemblements", disent-ils, avec procédures concises. (Article 15)

L'interdiction des manifestations, en particulier dans la période actuelle, n'est pas un acte isolé.

En France, alors que l'obligation de déclaration préalable d'une manifestation était déjà en place, aujourd'hui, le gouvernement a donné pouvoir aux préfets d'estimer si une manifestation devait être autorisée ou pas.

Partout dans le monde, alors que la crise économique, accélérée par la crise sanitaire, devient de plus en plus importante, les gouvernements aux ordres des capitalistes, tentent de limiter par tous les moyens les capacités de réaction des citoyens. Les libertés individuelles et collectives sont de plus en plus attaquées.

LE MONDE DU TRAVAIL ET L'ENSEMBLE DES PEUPLES DOIVENT RÉAGIR EN FORCE ET PASSER OUTRE LES INTERDICTIONS.

LE DROIT DE GRÈVE ET DE PROTESTER N'EST PAS NÉGOCIABLE!

LES LUTTES DOIVENT S'AMPLIFIER!